

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221213-68-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Séance du 13 décembre 2022

Convoqué le : 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 19 décembre 2022

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM., GAILLARD, DACHER, FOUACHE, LECLERCQ, BOUTIN, Mme COUTANCE.-

Etaient excusés : MM. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme STIL), Mmes MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), COLBOC (pouvoir donné à M. LECLERCQ), MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame LEBRUN a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°68/2022 : Fixation des tarifs et locations 2023

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE a été de 5,68%.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les tarifs résultant de la commission des finances du 8 novembre dernier :

LOCATION DES SALLES COMMUNALES	Tarifs 2022	proposition de Tarifs 2023
Salle Mairie Annexe		
Associations Saint Romanaises	gratuit	gratuit
Extérieurs, entreprises et autres	41,00	43
Salle Municipale de réunions et salle d'exposition		
Vin d'honneur		
Saint Romanais	219,00	231
Extérieurs, entreprises et autres	316,00	334
Associations saint Romanaises	gratuit	gratuit
A. G. et réunions		
Saint Romanais	gratuit	gratuit
Extérieurs, entreprises et autres	128,00	135
Associations Saint Romanaises	gratuit	gratuit
Caution	395,00	417
DROITS DE PLACE		
Etalagistes, marchands et marchands forains par m2 occupé	0,21	0,22
Exception marché couvert (à l'unité : poulets, canards, lapins oies, dindes, couples de pigeons)	0,18	0,19
Les animaux amenés en vue d'un concours ne feront pas l'objet d'un droit de place		
Manèges de moins de 3m de large par m	1,21	1,28
Manèges de plus de 3 m de large par m2 (décision du Maire de 2002)	1,21	1,28
Aire de stationnement de la Briqueterie/Foire aux promeneurs		
Forfait jusqu'à deux caravanes/Forains	21,00	22
Forfait si plus de deux caravanes/Forains	42,00	44
Participation des Forains aux frais d'électricité		
Forfait	88,00	93
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL		
Stationnement de taxi	115,00	122
CITE HAVRAISE : INDEMNITE TRIMESTRIELLE		
logement simple	120,00	127
logement double	219,00	231

CIMETIERE		
	tarifs 2022	proposition de tarifs 2023
CIMETIERE COMMUNAL		
CONCESSION 30 ANS	330 €	348 €
CONCESSION 50 ANS	600 €	633 €
les tarifs sont doublés à partir de la 4ème personne		
COLOMBARIUM		
CONCESSION 15 ANS	390 €	411 €
CONCESSION 30 ANS	615 €	651 €
plaques colombarium imposées	130 €	138 €
CAVEAUX A URNES		
15 ANS	165 €	177 €
30 ANS	300 €	318 €

LOCATION DU SIROCO		Une journée en semaine		Samedi ou Dimanche ou jour férié		Samedi et Dimanche		Semaine complète	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Particuliers	Ville de St Romain	212	224	423	447	706	746		
	Autres	635	671	1 032	1 091	2 118	2 238		
Associations	Ville de St Romain	212	224	370	391	555	587		
	Autres	371	392	582	615	1 311	1 385		
		847	895	1 375	1 453	2 118	2 238	5 362	5 667
Entreprises, collectivités publiques									
caution	1000								

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs et locations 2023 à partir du 1er janvier 2023 comme exposé ci-dessus. En ce qui concerne les tarifs de location des salles communales les tarifs 2023 ne seront applicables qu'aux contrats conclus postérieurement à cette date.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



